



## Conseil économique et social

Distr. générale  
26 mars 2019  
Français  
Original : anglais

### Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

#### Vingt-huitième session

Vienne, 20-24 mai 2019

Point 6 e) de l'ordre du jour provisoire\*

**Intégration et coordination de l'action de l'Office des Nations Unies  
contre la drogue et le crime et des États Membres dans le domaine  
de la prévention du crime et de la justice pénale : autres activités  
à l'appui des travaux de l'Office des Nations Unies contre la drogue  
et le crime, en particulier celles du réseau du programme des  
Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale,  
des organisations non gouvernementales et d'autres instances**

### Rapport de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice

#### Note du Secrétaire général\*\*

1. Le présent rapport du Conseil de direction de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI) a été établi en application de la décision, prise par le Conseil de direction à sa réunion des 16 et 17 janvier 2019, de faire rapport au Conseil économique et social, par l'intermédiaire de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. Il contient des informations sur les travaux que l'Institut a menés et les résultats qu'il a obtenus conformément à ses statuts (résolution 1989/56 du Conseil, annexe).

2. Le rapport contient aussi des informations sur le Cadre de programmation stratégique de l'UNICRI pour la période 2019-2022, tel qu'approuvé par le Conseil de direction. Sur la base du présent rapport, il est demandé à la Commission de saluer la mise en œuvre du Cadre de programmation stratégique, qui décrit les outils et méthodes utilisés par l'UNICRI pour accomplir sa mission, ainsi que ses six priorités stratégiques. Il lui est également demandé d'inviter les États Membres à coopérer avec l'UNICRI dans les diverses activités destinées à mettre en œuvre ce Cadre de programmation et à verser des contributions volontaires pour financer ces activités.

\* E/CN.15/2019/1.

\*\* Note présentée après la date prévue pour y faire figurer les informations les plus récentes.



# Résultats obtenus par l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice

## Rapport du Conseil de direction

### I. Introduction

1. L'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI) a été créé par la résolution 1086 B (XXXIX) du Conseil économique et social de 1965. L'UNICRI est une entité autonome du système des Nations Unies administrée par son Conseil de direction, qui définit ses orientations stratégiques et participe à l'établissement de ses priorités. Le Conseil de direction fait périodiquement rapport au Conseil économique et social par l'intermédiaire de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale.
2. Dans le cadre de son vaste mandat, qui consiste à élaborer et mettre en œuvre des politiques améliorées dans le domaine de la prévention du crime et de la lutte contre la délinquance, l'UNICRI a pour mission de promouvoir la justice et l'état de droit à l'appui de la paix et du développement durable.
3. L'UNICRI travaille dans des secteurs spécialisés et des domaines particuliers qui touchent à la prévention du crime, à la justice, à la gouvernance en matière de sécurité, ainsi qu'aux risques et intérêts que présentent les progrès technologiques. Grâce à ses programmes de renforcement des capacités et de formation spécialisés et novateurs, il apporte un appui fondamental aux politiques et activités des Nations Unies. Par son entremise, il permet aux idées novatrices de circuler tant au sein du système des Nations Unies qu'en dehors.
4. En 2018, l'UNICRI a continué de mettre à profit ses nombreux outils en nouant des partenariats et en fournissant une assistance technique à de multiples acteurs dans le monde entier, tout en prenant soin d'adapter son action aux particularités nationales, régionales et locales.

### A. Cadre de programmation stratégique

5. Se fondant sur les informations issues de son travail de recherche, d'évaluation des besoins et d'analyse des tendances, et prenant en compte les observations qu'il a reçues de partenaires, d'universitaires, d'acteurs de la société civile, de décideurs et de praticiens, l'UNICRI a dégagé plusieurs menaces et problèmes devant être traités, à savoir :

- Radicalisation et extrémisme violent : absence de réponses adaptées au contexte, faiblesse des systèmes de justice pénale et lacunes en matière de coopération nationale et transnationale ;
- Implication de groupes criminels transnationaux organisés dans les marchés licites et illicites : économies souterraines, flux financiers illicites et liens éventuels avec des réseaux terroristes ;
- Faiblesse de la gouvernance en matière de sécurité et de l'état de droit, et non-application du principe de responsabilité institutionnelle dans les zones sortant d'un conflit ;
- Sécurité des technologies de pointe : prise en compte des menaces mondiales et solutions proposées ;
- Menaces qui pèsent sur les foules et les cibles vulnérables ;
- Vulnérabilité face à l'exploitation criminelle, inégalités de genre et violations des droits humains des populations vulnérables ;

- Nouvelles tendances observées en matière de criminalité environnementale : extraction illégale, utilisation et commerce de ressources environnementales et trafic de substances dangereuses.

6. Pour répondre à ces menaces et à ces problèmes, l'Institut a mis au point des interventions ciblées et adaptées au contexte, en tenant compte des besoins concrets et en plaçant les citoyens au centre de sa démarche. Il a notamment renforcé la dimension locale de son action. En effet, l'un des principaux enjeux au cours des prochaines décennies sera d'édifier des communautés sûres, résilientes et prospères.

7. Le nouveau Cadre de programmation stratégique élaboré par l'UNICRI pour la période 2019-2022 intègre les menaces et problèmes décrits plus haut, en mettant l'accent sur les priorités stratégiques suivantes :

- a) Prévention et répression de l'extrémisme violent ;
- b) Lutte contre la criminalité organisée et contre toutes les formes de trafic et de flux financiers illicites ;
- c) Renforcement de l'état de droit dans les pays sortant d'un conflit ;
- d) Sécurité au moyen de la recherche, de la technologie et de l'innovation ;
- e) Réponse aux menaces et réduction des risques : gouvernance en matière de sécurité ;
- f) Prévention du crime par la protection et l'autonomisation des groupes vulnérables.

8. Les éléments afférents à la justice pénale, à la sécurité et à la gouvernance mis en avant dans le Cadre de programmation stratégique, de même que les priorités stratégiques fixées dans ce dernier, ont été définis avec soin de sorte à soutenir la réalisation des objectifs de développement durable et à y contribuer. La mise en œuvre de ces priorités répond aux aspirations exprimées dans les objectifs de développement durable. En ce sens, l'Institut dispose des outils et des compétences nécessaires en matière de recherche, de prestation de services de formation, de renforcement des capacités, d'assistance technique et d'appui aux politiques pour aider les organisations intergouvernementales, gouvernementales et non gouvernementales à atteindre ces objectifs. Ses priorités sont alignées en particulier sur l'objectif 16, qui tend à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives, à assurer l'accès de tous à la justice et à mettre en place des institutions efficaces et responsables, ainsi que sur les objectifs 2 à 6, 8, 9, 11, 14 et 15.

## **B. Outils et approches**

9. Afin d'atteindre ces objectifs et de lutter contre les menaces traditionnelles et nouvelles toujours plus nombreuses, l'UNICRI a adopté une approche globale et multisectorielle reposant sur la recherche appliquée et pratique, le partage et la diffusion des connaissances, la formation et la création de partenariats solides, qui sont autant d'éléments essentiels à son action.

10. L'UNICRI a mis l'accent sur la recherche pour approfondir les connaissances des problèmes et élaborer des interventions adaptées. En 2018, il s'est attaché à compiler les bonnes pratiques et les enseignements tirés de l'expérience en vue de proposer une approche globale de la réadaptation et de la réinsertion des délinquants extrémistes violents ; à améliorer la compréhension des infractions ayant de graves conséquences sur l'environnement ; à créer un cadre d'analyse globale pour mieux comprendre les différents types de flux financiers illicites ; et à évaluer les activités et projets novateurs visant à prévenir et à combattre la radicalisation, le recrutement de terroristes et l'extrémisme violent. Ces recherches visaient à fournir des données comparatives sur les diverses mesures envisageables et sur leur succès réel ou potentiel, de sorte à contribuer à un processus efficace de conception et d'exécution de programmes ou à faciliter un tel processus. En outre, pour appuyer la formulation

de stratégies sociales et pénales ciblées, l'Institut a également étudié, dans le cadre de son travail de recherche, la façon dont la criminalité et la violence entravent le développement. À cette fin, il a recueilli des données qualitatives et quantitatives et analysé les multiples liens qui existent entre les processus de développement socioéconomique, les tendances en matière de criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale.

11. Centre d'excellence mondial pour les questions de sécurité, de justice et de droits humains, le programme de formation de l'Institut a contribué activement à la mise en place de mécanismes solides et durables de transfert des compétences internes de l'UNICRI. Fort de son expertise en matière de conception, de fourniture, de gestion et d'évaluation des activités d'apprentissage, le personnel de formation de l'UNICRI a travaillé de façon transversale sur les différents domaines prioritaires de l'Institut. Il a notamment continué de fournir un appui technique à la mise en œuvre du programme de master et du programme d'études postuniversitaires courtes, qui sont axés sur les principes du mandat de l'Institut et traitent de la prévention du crime, de la justice pénale, de la sécurité, du droit pénal international et des droits humains. À ce travail s'est ajoutée l'offre de formation professionnelle sur mesure pour renforcer les capacités des juges, des parlementaires, des membres de services de détection et de répression, du personnel pénitentiaire, des psychologues, des travailleurs sociaux et des professionnels des médias. Des formations reposant sur des méthodes modernes et efficaces ont été mises au point et dispensées aux acteurs intéressés, avec l'appui d'un réseau d'experts et de partenaires des plus renommés. Parmi les experts auxquels il a été fait appel pour les formations figuraient des spécialistes de l'Institut, des universitaires, des praticiens et des hauts fonctionnaires d'entités du système des Nations Unies, ce qui a permis aux participants d'être exposés à des points de vue différents. Comme lors des années précédentes, le personnel de l'ONUDC a partagé ses connaissances dans un certain nombre de domaines afférents à la criminalité organisée et à la criminalité transnationale, notamment le trafic de drogues, le terrorisme, la traite des personnes, la criminalité environnementale et l'état de droit. Dans le même temps, l'UNICRI a participé à la révision des modules d'enseignement universitaire sur la prévention du crime et la justice pénale dans le cadre de l'initiative de l'ONUDC sur l'éducation pour la justice. L'Institut testera deux de ces modules dans le cadre de son programme 2018-2019 de master en droit mention « criminalité et justice transnationales ».

12. L'UNICRI a continué de fournir des conseils pratiques ainsi que des services de mentorat sur le terrain dans une multitude de domaines thématiques hautement spécialisés touchant à la criminalité et à la justice. Il a aussi aidé nombre d'acteurs à concevoir, planifier et exécuter des programmes à moyen et à long terme. Il a également conseillé des partenaires sur des questions relatives à la criminalité et à la justice, tant au niveau politique qu'au niveau opérationnel, afin de leur permettre de répondre plus efficacement à certains problèmes.

13. Instance de consultation et de coopération entre les États Membres, les institutions publiques locales, les établissements de recherche, les organisations internationales, les entités privées et la société civile, l'UNICRI a joué un rôle crucial dans l'organisation et la coordination des efforts visant à recenser les idées innovantes et les approches les plus récentes. En 2018, il a développé ses partenariats et ses réseaux, afin de mener à bien son mandat et d'appuyer la mission générale poursuivie par l'ONU. Pour ce faire, il a travaillé en étroite collaboration avec diverses parties prenantes, dont les gouvernements, les organisations de la société civile, les établissements universitaires et les organisations internationales, ainsi que de nombreux experts. Grâce à un engagement participatif, il a rassemblé des décideurs, des praticiens et des universitaires pour veiller à ce que l'élaboration des programmes soit guidée par une approche globale. C'est une approche de ce type qui a d'ailleurs été adoptée pour élaborer les programmes conjoints de l'UNICRI et de l'ONUDC destinés, d'une part, à aider le Nigéria à prévenir et combattre l'extrémisme violent et à réadapter et réinsérer les extrémistes violents ou les terroristes en milieu carcéral, et, d'autre part, à créer les capacités nécessaires pour traiter les liens entre terrorisme

et criminalité transnationale organisée. Ces programmes ont été soumis en décembre 2018 au Bureau de lutte contre le terrorisme à l'occasion de son appel pluriannuel consolidé pour la période 2019-2020.

14. Autre activité inhérente à son rôle unique, l'UNICRI a diffusé auprès de la communauté internationale la multitude de bonnes pratiques et d'enseignements tirés de ses programmes et activités, qui constituent ainsi une ressource mondiale. Il a eu recours à diverses méthodes pour faciliter l'apprentissage et améliorer les connaissances dans les domaines de la criminalité et de la justice, notamment en organisant et accueillant des conférences internationales, des ateliers, des cours spécialisés à l'intention des praticiens et en lançant son programme annuel de master en droit mention « criminalité et justice transnationales ». Par ailleurs, grâce aux compétences qu'il a acquises et conformément aux bonnes pratiques internationales, il a directement appuyé le développement professionnel d'acteurs nationaux sur le terrain, tout en accomplissant un travail de sensibilisation auprès d'eux et en les encourageant à coopérer et échanger des connaissances entre eux. Les publications en série de l'Institut, comme la revue *Freedom from Fear (F3)*, ainsi que les documents d'orientation et la documentation spécialisée concernant ses projets de recherche, ses programmes de formation et ses activités de terrain, ont permis de renforcer ce travail.

15. En 2018, l'UNICRI a fêté cinquante années de travail consacré à la promotion de la justice et de la sécurité grâce à l'innovation et au dialogue, lors d'une manifestation tenue à Vienne en marge de la vingt-septième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. Coparrainée par la Mission permanente de l'Italie auprès des organisations internationales à Vienne, la manifestation portait principalement sur le rôle de la société civile dans la lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent et sur la promotion de la sécurité, des droits humains et du développement au moyen de la recherche, de la technologie et de l'innovation. C'est à cette occasion, lors d'une séance consacrée au juge Giovanni Falcone et à son héritage en matière de lutte contre la criminalité transnationale organisée, que l'UNICRI a nommé Maria Falcone mandataire pour la promotion des travaux de l'Institut.

16. Dans le présent rapport, le Conseil de direction résume le travail accompli par l'UNICRI en 2018 conformément aux priorités stratégiques décrites ci-dessus et fournit des informations sur le Cadre de programmation stratégique qu'il a approuvé pour la période 2019-2022.

17. Les travaux menés par l'UNICRI en 2018 ont été financés exclusivement au moyen de contributions volontaires. Les principaux donateurs ont été le Canada, le Chili, les États-Unis d'Amérique, la France, l'Italie, les Pays-Bas, la Thaïlande, la Commission européenne, l'Union européenne et plusieurs entreprises privées, fondations et organisations internationales.

18. Les travaux de l'UNICRI ont eu de vastes effets aux niveaux national, régional et international et ses activités d'assistance technique ont profité à des acteurs très divers. Le siège de l'UNICRI à Turin (Italie) et un vaste réseau de bureaux, dont le Bureau de liaison à Rome, les bureaux de projet à Bruxelles et Genève et les centres d'excellence pour la réduction des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires à Alger, Amman, Manille, Nairobi, Rabat, Tachkent et Tbilissi, ont assuré l'exécution du programme d'activités.

## II. Prévenir et combattre l'extrémisme violent

19. En tant que signataire du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme, l'UNICRI a contribué aux actions coordonnées et cohérentes menées à l'échelle du système des Nations Unies pour prévenir et combattre le terrorisme. Il a joué un rôle essentiel en aidant les États Membres à transposer dans leurs politiques nationales les bonnes pratiques recensées dans la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.

20. Fort de plus de 15 ans d'expérience dans le domaine de la prévention et de la répression de l'extrémisme violent, l'UNICRI a défini trois domaines prioritaires dans lesquels s'inscriront ses prochaines initiatives d'appui à la Stratégie antiterroriste mondiale et aux résolutions s'y rapportant : a) renforcer les mesures de réadaptation et de réinsertion des délinquants extrémistes violents et des combattants terroristes étrangers rentrés au pays, qu'ils soient en milieu carcéral ou en liberté ; b) aider les communautés locales et les organisations de la société civile à prévenir et à combattre la radicalisation et l'extrémisme ; et c) travailler avec les populations vulnérables, particulièrement avec les jeunes à risque, pour mieux prévenir et combattre l'extrémisme violent grâce à l'autonomisation et au renforcement de la résilience.

21. Tout au long de l'année 2018, l'UNICRI s'est efforcé de mieux faire comprendre le lien entre criminalité transnationale organisée et terrorisme, et a aidé les États Membres à intégrer des mesures efficaces à leurs stratégies de prévention du crime et de lutte contre le terrorisme. Certaines des initiatives prises dans ce sens visaient à améliorer les politiques de prévention, notamment, de la traite des personnes et du trafic de drogues, d'armes et de matières chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires, que ces actes soient perpétrés à des fins lucratives ou à des fins opérationnelles.

#### **A. Réadaptation et réinsertion des délinquants extrémistes violents**

22. L'UNICRI a acquis des compétences considérables dans le domaine de la réadaptation et de la réinsertion des délinquants extrémistes violents. Au cours de l'année 2018, il a continué d'aider les États Membres à intégrer à leurs politiques nationales les bonnes pratiques généralisées énoncées dans le Mémoire de Rome, qui a été adopté par le Forum mondial de lutte contre le terrorisme et qui concerne les besoins des détenus extrémistes violents en matière de réadaptation. Il a également entrepris de coopérer avec certains États Membres (l'Indonésie, la Jordanie, le Kenya, le Mali, le Maroc, les Philippines et la Thaïlande) pour concevoir et mettre en œuvre des programmes de réadaptation et de réinsertion adaptés aux délinquants extrémistes violents et aux détenus à haut risque en milieu carcéral.

23. Dans ce cadre, un appui a été fourni pour assurer une continuité entre la prise en charge en milieu carcéral et la prise en charge communautaire, consolider les réseaux de coopération et de partage de l'information entre les parties prenantes, renforcer les capacités et sensibiliser les communautés, de sorte à promouvoir une réinsertion sociale réussie.

24. Parmi les initiatives prises dans ce domaine, une session de formation des formateurs a été organisée en Jordanie à l'intention de psychologues et de travailleurs sociaux. Elle visait à améliorer leurs connaissances et leurs capacités concernant le traitement des détenus extrémistes violents et à leur donner des instructions sur les moyens de lutter contre l'extrémisme violent et de recourir à des stratégies efficaces de réadaptation et de réinsertion.

25. Faisant fond sur son expérience en matière de coopération et de partenariat avec les États Membres, l'UNICRI a organisé une conférence sur la question de la continuité entre les programmes de réadaptation et de réinsertion des délinquants extrémistes violents en milieu carcéral et en milieu ouvert, et notamment sur les bonnes pratiques, les enseignements tirés de l'expérience et les solutions globales pour l'avenir. À cette occasion, les représentants de gouvernements et d'organisations internationales et régionales de plus de 20 pays ont examiné les stratégies et les problèmes concernant l'amélioration du processus de réadaptation dans l'ensemble du système de justice pénale, notamment avant le jugement et après la condamnation. À cet égard, les participants ont estimé que les programmes de déjudiciarisation avant jugement, ainsi que les stratégies nationales qui tiennent compte du rôle pouvant être joué par les chefs religieux, les psychologues et les membres de la famille, étaient essentiels pour faciliter la gestion des établissements pénitentiaires.

26. Les données et analyses issues des débats tenus lors de diverses conférences internationales, ainsi que les compétences acquises au cours des 15 dernières années ont été regroupées dans une publication intitulée *Strengthening Efforts to Prevent and Counter Violent Extremism: Good Practices and Lessons Learned for a Comprehensive Approach to Rehabilitation and Reintegration of Violent Extremist Offenders*, qui vise à diffuser les bonnes pratiques et les enseignements tirés de l'expérience au service d'une stratégie globale de réadaptation et de réinsertion des délinquants extrémistes violents.

27. Dans le cadre de la Conférence de haut niveau des Nations Unies réunissant les chefs d'organismes antiterroristes des États Membres, convoquée par le Secrétaire général et tenue les 28 et 29 juin 2018 au Siège de l'ONU à New York, l'UNICRI et la Mission permanente des États-Unis auprès de l'ONU ont organisé conjointement une manifestation parallèle qui portait sur la réadaptation et la réinsertion des combattants terroristes étrangers et des délinquants extrémistes violents. Cette manifestation visait à présenter des modèles appropriés au contexte afin d'aider les États Membres à concevoir des outils d'évaluation des risques, à mettre en œuvre des parcours de réadaptation et de réinsertion adaptés pendant la période d'incarcération et après la remise en liberté, à appliquer des mesures de déjudiciarisation pour les jeunes, à renforcer les capacités et la participation des acteurs du domaine dans le but de promouvoir la coopération et l'engagement à long terme, et à élaborer des plans d'action nationaux.

## **B. Lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent dans la région du Sahel-Maghreb grâce à la participation de la société civile**

28. S'intéressant tout particulièrement à la région du Sahel-Maghreb, l'UNICRI a aidé la société civile à exécuter et à évaluer des projets novateurs visant à prévenir et à combattre la radicalisation, le recrutement de terroristes et l'extrémisme violent. Depuis 2015, il pilote divers projets locaux dans le but d'élaborer une méthode éprouvée pour identifier, sélectionner, mobiliser, suivre et évaluer des interventions locales prometteuses. Ce travail permet d'appuyer la recherche existante, en fournissant des informations empiriques sur les méthodes efficaces de lutte contre l'extrémisme violent et sur les raisons de leur succès. Il vise à comprendre pourquoi certaines activités ont un plus grand impact et de meilleures chances de s'inscrire dans la durée. L'approche suivie dans le cadre du projet pilote est applicable à d'autres régions qui sont touchées par des phénomènes analogues.

29. En 2018, l'UNICRI a accordé des microsubventions à plus de 70 organisations de la société civile pour qu'elles entreprennent des activités à petite échelle destinées à différents groupes cibles composés de jeunes, de femmes, de chefs religieux, d'agriculteurs, de journalistes et de représentants des autorités locales. Ces activités portaient sur des thèmes très divers, tels que la promotion des droits humains, la gestion des conflits, la participation citoyenne, la tolérance religieuse, les droits des femmes, l'indépendance des médias et les questions culturelles.

30. Les bénéficiaires de ces subventions ont entrepris différentes activités et, notamment, publié des études sur les principales causes de radicalisation, produit des outils de formation et des supports audiovisuels, ou encore organisé des manifestations visant à sensibiliser les participants à la résilience des communautés face à l'extrémisme violent. En outre, l'UNICRI a créé une base de données, disponible dans plusieurs langues, qui recense toutes ces réalisations. Avec le soutien de l'Institut, les bénéficiaires ont aidé des acteurs locaux à mettre en œuvre des initiatives de consolidation de la paix et ont renforcé la capacité des communautés à surmonter les difficultés et les menaces liées à la radicalisation.



### **C. Évaluation des conditions préalables à l'élaboration d'un programme pilote visant à détourner les jeunes de l'extrémisme violent**

31. Se fondant sur les résultats de consultations et les connaissances acquises au fil des ans, l'UNICRI a continué de faire la lumière sur la vulnérabilité des enfants et des jeunes dans le cadre de la lutte contre le terrorisme.

32. À la suite d'une étude sur les combattants terroristes étrangers et les groupes vulnérables susceptibles d'être impliqués dans des activités terroristes, l'UNICRI a analysé les systèmes de justice pour mineurs, ainsi que les mesures alternatives et les programmes de déjudiciarisation dans cinq États Membres. C'est dans ce contexte qu'il a développé le programme de déjudiciarisation au Kenya, en vue d'approfondir ses recherches et d'appuyer l'élaboration de directives internationales destinées à améliorer les mécanismes de probation, la déjudiciarisation et les mesures alternatives aux fins de la protection des groupes vulnérables qui seraient impliqués dans des activités terroristes.

33. Deux ateliers ont été organisés à Nairobi pour examiner les avantages de la déjudiciarisation et des mesures alternatives dans la lutte contre le cycle de la radicalisation. Réunissant des représentants des services de probation et du système judiciaire, le premier atelier a notamment permis à ceux-ci d'échanger des informations sur les modèles de probation mis en place par les Pays-Bas, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et l'Italie pour des mineurs ayant commis des infractions graves. D'autres normes internationales ont également été examinées, au regard du contexte local, afin d'aider le Gouvernement à mieux cerner les mesures à prendre.

34. Le deuxième atelier a permis de former des membres de l'appareil judiciaire, des agents de probation et des travailleurs sociaux afin de les aider à définir les principales priorités d'une feuille de route pour l'élaboration de mesures alternatives en faveur de mineurs qui seraient impliqués dans des activités terroristes et d'autres infractions graves. Quatre grands domaines d'intervention ont ainsi été identifiés, à savoir la réforme législative, le renforcement des capacités, l'élaboration de programmes et la coordination régionale. Les principales parties prenantes chargées de guider le processus ont également été identifiées.

### **D. Liens entre le terrorisme et la criminalité organisée**

35. Dans le cadre du Forum mondial de lutte contre le terrorisme, et faisant fond sur sa longue expérience, l'UNICRI a travaillé en partenariat avec le Gouvernement néerlandais pour lancer une initiative sur les liens entre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme.

36. L'initiative s'intéresse aux variantes régionales de ces liens, sous toutes leurs formes et dans toutes leurs manifestations. En 2018, des ateliers régionaux ont été organisés dans la région des Balkans (à Tirana, en février 2018), la région de l'Asie du Sud et du Sud-Est (à Singapour, en mars 2018) et la région de la Corne de l'Afrique et de l'Afrique de l'Est (à Nairobi, en mai 2018).

37. Les ateliers ont accueilli diverses parties prenantes, notamment des représentants d'organismes publics, des universitaires, des membres du secteur privé et des représentants d'organisations internationales et régionales, ainsi que d'organisations de la société civile et d'organisations non gouvernementales. Ils ont donné lieu à une étroite coopération et coordination entre l'UNICRI et l'ONUDC. Ainsi, des experts de l'ONUDC ont participé à tous les ateliers et ont activement contribué tant à la mise en commun des données et des enseignements tirés de l'expérience sur les liens entre terrorisme et criminalité organisée, qu'à l'élaboration d'un guide de bonnes pratiques. De leur côté, les experts de l'UNICRI ont participé à plusieurs ateliers et cours de formation proposés par l'ONUDC, pour donner un



aperçu du cadre d'analyse applicable aux concepts intéressant ces liens et expliquer comment briser ces derniers.

38. Sur la base des informations et données recueillies au cours des ateliers, et après avoir mené d'autres consultations avec les parties prenantes, l'UNICRI a élaboré, en coopération avec les Pays-Bas et sous les auspices du Forum mondial de lutte contre le terrorisme, un document intitulé « Bonnes pratiques de La Haye sur les liens entre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme ». Le document a été entériné à la neuvième réunion ministérielle plénière du Forum mondial de lutte contre le terrorisme, tenue à New York en septembre 2018, et présenté en octobre 2018 lors d'une réunion publique d'information du Comité contre le terrorisme sur les liens entre le terrorisme international et la criminalité transnationale organisée.

39. Afin de traduire les bonnes pratiques énoncées dans ce document en mesures concrètes, l'UNICRI élabore actuellement un référentiel qui devrait aider les États Membres à mieux comprendre et cerner les liens entre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme, à en connaître les diverses manifestations selon les contextes, à identifier les situations qui favorisent ces liens et à saisir comment ce phénomène mine les capacités des États et compromet la sécurité globale. Ce référentiel devrait également fournir aux États Membres des orientations sur la façon de rompre ces liens et de renforcer leurs capacités, de sorte qu'ils puissent venir à bout du problème et des infractions qui s'y rattachent. Il devrait être disponible au premier trimestre de 2019.

### **III. Lutte contre la criminalité organisée et contre toutes les formes de trafic et de flux financiers illicites**

40. L'UNICRI a continué d'aider les États Membres à se doter de moyens renforcés pour détecter toutes les formes de trafic illicite, notamment le trafic de pierres et de métaux précieux, de produits contrefaits, de déchets dangereux et de matières chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires, pour enquêter sur ces infractions et pour en poursuivre les auteurs.

41. Les initiatives prises dans ce domaine ont conduit à la production et à la diffusion de connaissances approfondies concernant l'évolution des stratégies des groupes criminels organisés, les liens entre les différentes formes de trafic illicite et les flux financiers illicites qui en découlent.

42. Ces initiatives ont également permis d'identifier les facteurs déterminants à l'origine des mouvements illicites de fonds et de fournir aux organismes publics des connaissances techniques actualisées pour qu'ils soient mieux à même de prévenir, combattre et prévoir les activités des groupes criminels organisés et de localiser, geler, saisir, confisquer et recouvrer les avoirs liés à des actes graves de corruption.

#### **A. Aide aux pays en matière de recouvrement d'avoirs**

43. L'UNICRI a continué d'aider l'Égypte, la Libye et la Tunisie, ainsi que le réseau Camden regroupant les autorités compétentes en matière de recouvrement d'avoirs, à créer de nouveaux mécanismes permettant de localiser et de recouvrer efficacement les avoirs obtenus de façon illicite.

44. À cette fin, l'Institut a proposé des missions entre pairs, dispensé des conseils techniques sur l'élaboration de textes de loi et organisé le Forum régional sur le recouvrement d'avoirs, qui s'est tenu à Tunis et a réuni plus de 50 participants venus des principaux pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, dont l'Égypte, la Libye et la Tunisie, ainsi que des participants du Maroc et de la Jordanie, invités par EuroMed Justice. Des experts venus de France et de Belgique ou issus d'organisations internationales et régionales ont également participé au Forum. Les missions entre pairs et le Forum régional ont offert aux participants une excellente occasion de mettre

en commun des informations et des bonnes pratiques. En outre, un nouveau projet de guide à l'intention des analystes en criminalistique financière, dont la version finale devrait être disponible en 2019, a été élaboré afin de faciliter l'analyse méthodique des opérations financières suspectes souvent liées au blanchiment d'argent ou à d'autres infractions graves.

45. Enfin, des services de mentorat ont été fournis dans certains cas pour aider des pays participants à appliquer leurs lois afin de recouvrer d'importantes sommes d'argent dérobées par d'anciens dirigeants.

## **B. Objectif 16 des objectifs de développement durable : amélioration de la conceptualisation et des méthodes d'analyse des flux financiers illicites grâce à des travaux de recherche sur la cible 16.4 effectués à partir de données factuelles**

46. Afin d'améliorer la compréhension des flux financiers illicites et de mettre au point de nouveaux outils d'analyse, l'UNICRI a évalué ces flux dans plusieurs pays à travers le monde. Ce travail d'évaluation a servi d'étude initiale des flux financiers illicites rattachés à des contextes précis dans le cadre d'un programme de recherche plus vaste.

47. Ce travail a abouti à l'élaboration d'un rapport sur les causes et les principaux facteurs à l'origine des flux financiers illicites, et sur les obstacles qui freinent le développement économique et social et empêchent tout progrès dans la réalisation de l'objectif 16 des objectifs de développement durable. Les recherches disponibles à ce jour reconnaissent les graves incidences des flux financiers illicites sur la gouvernance et recommandent un contrôle plus rigoureux des mouvements illicites de fonds. Toutefois, les études dans lesquelles sont analysés les facteurs qui favorisent les flux financiers illicites sont relativement limitées et, lorsqu'elles existent, manquent souvent de données empiriques solides. Les travaux de recherche visaient donc à combler cette lacune, en s'intéressant aux principaux facteurs de causalité qui sous-tendent la dynamique des flux financiers illicites.

48. Le travail d'évaluation a aussi conduit à l'élaboration d'un rapport sur les principaux outils qui facilitent l'actualisation et la réorganisation de l'information. À cet égard, l'UNICRI, avec l'appui technique de l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire et avec la coopération de la Direction italienne de lutte contre la mafia et le terrorisme, a étudié la façon dont les techniques de visualisation pouvaient faciliter l'analyse des investissements réalisés par les groupes criminels organisés dans l'économie licite. Ces techniques peuvent aider les autorités à identifier les stratégies et les tendances d'infiltration dans l'économie et favorisent les approches novatrices permettant d'estimer et de visualiser l'ampleur des flux financiers illicites et leurs incidences sur le développement socioéconomique.

## **C. Études d'affaires pénales portant sur les droits de propriété intellectuelle**

49. En coopération avec l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle, l'UNICRI a continué d'analyser en détail des études de cas relatives à des violations des droits de propriété intellectuelle. Ces recherches visaient à renforcer les connaissances et les capacités des principaux acteurs du monde juridique pour lutter contre les atteintes à la propriété intellectuelle.

50. Un ensemble d'études de cas pilotes concernant les opérations et les enquêtes menées par des services de répression dans certains pays d'Europe ont été analysées en vue de renforcer les connaissances et de jeter les bases de l'élaboration d'activités de sensibilisation et de sessions de formation à l'intention des juges et des procureurs.

## **D. Renforcement des capacités face à la participation des groupes criminels transnationaux organisés à la chaîne d’approvisionnement en pierres et métaux précieux**

51. Une initiative a été mise au point en collaboration avec le Directeur national de la police sud-africaine en vue de renforcer les capacités des forces de l’ordre et des autorités judiciaires compétentes pour faire face à la participation des groupes criminels transnationaux organisés à la chaîne d’approvisionnement en pierres et métaux précieux. Dans le cadre de cette initiative, une formation a été dispensée à 45 représentants de haut niveau de l’appareil judiciaire et de plusieurs services de répression de diverses régions d’Afrique du Sud. Des représentants du secteur de la sécurité de l’industrie minière ont contribué à la réussite de la formation, qui non seulement a permis aux participants de créer des réseaux informels et de mettre en commun des méthodes d’enquête destinées à lutter contre la criminalité organisée impliquant l’extraction illicite et la vente non autorisée de métaux précieux, mais a aussi servi de cadre pour diffuser des informations sur les lois et règlements pertinents.

## **E. État des connaissances sur les infractions ayant de graves répercussions sur l’environnement**

52. En 2018, le Programme des Nations Unies pour l’environnement et l’UNICRI ont publié un rapport relatif à l’état des connaissances sur les infractions ayant de graves répercussions sur l’environnement (*The State of Knowledge of Crimes that Have Serious Impacts on the Environment*). Le rapport étudie l’ampleur des infractions en question et décrit les grandes tendances concernant les principaux auteurs de ces infractions ainsi que les régions et pays les plus touchés, en se basant sur six types d’atteintes à l’environnement. Il décrit également les principales lacunes mises en évidence dans la lutte contre la criminalité environnementale et les types de mesures prises à l’échelle mondiale, régionale et nationale pour combattre ce phénomène. Les résultats de cette étude devraient contribuer à accroître la capacité des gouvernements à prévenir, combattre et, à terme, endiguer la criminalité environnementale.

## **F. Master en droit mention « criminalité et justice transnationales »**

53. L’UNICRI a élargi son programme d’études postuniversitaires, en proposant un large choix de programmes de formation sur son campus ou de façon décentralisée afin de répondre à divers besoins professionnels dans les domaines de la justice pénale internationale et de la criminalité transnationale. En 2018, en coopération avec l’Université pour la paix, dont le mandat a été défini par l’ONU, il a lancé le master en droit mention « criminalité et justice transnationales », qui a été suivi par 37 étudiants venus de 23 pays.

54. Les participants au master en droit, ainsi que cinq jeunes avocats, ont assisté au huitième Séminaire sur les moyens de défense en droit pénal international pour renforcer leurs capacités dans le domaine de la justice et des procédures pénales internationales. Le Séminaire a été organisé en coopération avec le Bureau du Conseil public pour la Défense de la Cour pénale internationale. Grâce à la participation d’experts de renom, il a constitué une occasion unique d’acquérir des connaissances approfondies en matière de défense dans le cadre du droit pénal international.

## **G. Programme de formations courtes**

55. Au printemps et à l’été 2018, l’UNICRI a organisé, en coopération avec l’Université John Cabot, des formations courtes sur les liens entre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme, et sur les migrations et les droits humains.

Ces formations, qui comprenaient des cours théoriques, des tables rondes, des études de cas dynamiques et des exercices pratiques, ont permis aux participants d'étudier différents aspects professionnels, juridiques, sociaux et universitaires de ces questions. Pendant ces formations intensives d'une semaine, 50 participants ont été guidés par des experts éminents pour examiner de manière critique, et ainsi mieux connaître, des questions actuelles relatives aux migrations, à la protection des droits humains, au genre, aux atteintes à l'environnement et aux liens entre la criminalité organisée et le terrorisme.

#### **IV. Consolidation de l'état de droit dans les pays sortant d'un conflit**

56. En 2018, l'UNICRI a entrepris plusieurs initiatives destinées à renforcer le développement durable, la consolidation de la paix et les processus démocratiques, notamment par la promotion d'institutions responsables et de l'état de droit et par la création d'organes judiciaires solides dans les pays sortant d'un conflit.

57. À cet égard, l'Institut s'est employé à sensibiliser les parties prenantes nationales aux lacunes et aux besoins recensés dans leurs systèmes respectifs afin que leurs politiques et pratiques de lutte contre le terrorisme soient pleinement conformes aux normes internationales en matière de justice pour mineurs.

58. L'appui fourni par l'Institut aux États Membres pour les aider à localiser et à recouvrer les avoirs issus de la corruption ou d'autres infractions graves a contribué à renforcer l'état de droit et la confiance du public, et a servi de modèle aux pays sortant d'un conflit qui envisagent d'engager une procédure de recouvrement d'avoirs volés. L'UNICRI a donné des conseils techniques pour la création de cadres juridiques et de pratiques opérationnelles appropriés, dans le but d'aider les pays à résoudre les affaires de façon aussi rapide, transparente et efficace que possible tout en veillant à ce que les avoirs ainsi recouverts servent à répondre aux besoins prioritaires de développement. De telles pratiques, qui prouvent que l'état de droit est prédominant, incitent également les juridictions étrangères à restituer les avoirs saisis ou confisqués aux pays déchirés par la guerre ou à ceux dont les populations souffrent de la corruption généralisée.

59. Dans 10 communautés situées au Burkina Faso, au Niger et au Tchad, l'UNICRI a encouragé une gestion des affaires publiques plus transparente. En partenariat avec le Réseau des organisations pour la transparence et l'analyse budgétaire, il a aidé les autorités municipales à mener un processus inclusif et participatif d'établissement du budget. Cinq communautés ont ainsi adopté des budgets municipaux plus socialement responsables qui prévoient une hausse des investissements dans l'économie locale, les infrastructures (électricité, eau, routes), les écoles, les systèmes de santé publique, l'agriculture et les activités forestières. Le fait de rendre l'établissement du budget plus démocratique, à l'aide d'un processus de prise de décisions plus inclusif et d'une gestion des ressources plus transparente, a contribué à renforcer la confiance des citoyens dans les institutions locales. Par son intervention, l'UNICRI a favorisé la cohésion sociale et contribué à améliorer les conditions de sécurité.

60. L'UNICRI a également contribué à renforcer l'état de droit dans des pays en développement et des pays sortant d'un conflit en proposant des activités de formation postuniversitaire et professionnelle. En 2018, sur les 84 participants aux activités de formation postuniversitaire dispensées par l'Institut, 19 étaient originaires de pays en développement, de pays en transition ou de pays sortant d'un conflit. En s'appuyant sur les connaissances et les compétences pratiques acquises lors de ces activités, les participants ont joué un rôle actif en faveur de la promotion d'une culture de paix et du respect de l'état de droit dans leur pays d'origine.

61. L'expérience dont dispose l'UNICRI en matière de formation ainsi que sa capacité à concevoir des cours et des manuels sont autant d'éléments pouvant servir

à la consolidation de l'état de droit et au renforcement des capacités juridiques des pays sortant d'un conflit.

## **V. Sécurité au moyen de la recherche, de la technologie et de l'innovation**

62. L'UNICRI a aidé les États Membres, les organisations internationales, le secteur privé, la société civile, la communauté scientifique et universitaire, ainsi que les autres parties intéressées à mieux comprendre les risques et les possibilités liés aux dernières évolutions scientifiques et technologiques. Il s'est aussi attaché à mieux faire comprendre la façon dont les progrès technologiques contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable.

### **A. Centre pour l'intelligence artificielle et la robotique**

63. Après avoir signé un accord de siège avec les Pays-Bas aux fins de la création du Centre pour l'intelligence artificielle et la robotique à La Haye, l'UNICRI a mené un certain nombre d'initiatives en 2018 dans le but de faire progresser le débat sur la gouvernance de la robotique et de l'intelligence artificielle et d'améliorer la compréhension de la dualité de ces technologies qui présentent à la fois des risques et des avantages, au moyen d'une coordination renforcée, de la collecte et de la diffusion d'informations, de formations, d'activités de sensibilisation et de vulgarisation.

64. C'est ainsi que l'UNICRI a organisé, conjointement avec l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), la première réunion mondiale sur les risques et les avantages que présentent l'intelligence artificielle et la robotique pour les services de répression. Cette réunion de deux jours, tenue au Centre d'innovation d'INTERPOL basé à Singapour, a accueilli 50 participants venus de 20 pays, dont des agents de services de répression, ainsi que des partenaires du secteur privé et des représentants des milieux universitaires. À son issue, l'UNICRI et INTERPOL ont rédigé conjointement un rapport sur l'intelligence artificielle et la robotique à l'intention des services de répression.

65. De plus, l'UNICRI et les Instituts d'études internationales de Shanghai ont organisé conjointement une conférence internationale sur l'intelligence artificielle et la refonte de la sécurité nationale, à Shanghai (Chine). Au cours de la conférence, 30 experts, dont des représentants d'autorités publiques, du secteur privé, des milieux universitaires et de la société civile, ont examiné diverses questions importantes comme les problèmes et les possibilités que présente l'intelligence artificielle pour la sécurité nationale, l'utilisation malveillante de l'intelligence artificielle, le recours à l'intelligence artificielle dans les services de répression, la géopolitique actuelle concernant l'intelligence artificielle et les dangers associés à la course aux armements utilisant l'intelligence artificielle, l'importance de renforcer la coopération entre toutes les parties prenantes, et les conséquences sociales et économiques de l'automatisation sur la sécurité nationale.

66. En outre, une session de formation sur l'utilisation de l'intelligence artificielle et de la chaîne de blocs à des fins légitimes a été organisée conjointement avec l'Institut T.M.C. Asser – Centre pour le droit international et européen. Plus de 100 personnes y ont participé, dont des représentants d'ambassades et de ministères basés à La Haye.

67. Enfin, une étude sur les risques et les avantages liés à l'intelligence artificielle et à la robotique dans le cadre de la prévention du crime, de la justice pénale, de la répression et de la sécurité nationale a été lancée et une matrice globale des cas dans lesquels ces technologies sont utilisées par les services de répression est en cours d'élaboration.

## **B. Réseau international sur la biotechnologie**

68. Les progrès dans les sciences de la vie et la biotechnologie offrent de nouvelles possibilités dans les domaines de la recherche, de la médecine et de l'industrie. Toutefois, l'apparition de ces nouvelles réalités pose des problèmes de sûreté, de sécurité et d'éthique qui montrent l'importance d'une recherche et d'une innovation responsables dans le domaine des sciences du vivant. Dans ce contexte, l'UNICRI a lancé le Réseau international sur la biotechnologie, qui est résolu à promouvoir l'éducation et la sensibilisation autour d'une recherche et d'une innovation responsables dans le domaine des sciences du vivant.

69. En 2018, plusieurs organismes de renom, tels que l'Association argentine pour la microbiologie et l'Organisation européenne de biologie moléculaire, ont rejoint le Réseau. Des efforts ont été déployés en vue d'élargir ce dernier pour y inclure des partenaires de pays stratégiquement importants, tels que la Chine, le Japon et la Suisse. Ces efforts ont porté leurs fruits, puisque des organismes comme l'Université Tianjin (Chine), l'Institut de recherche de l'École de médecine de la Défense nationale (Japon) et l'Institut fédéral de technologie (Suisse) ont également rejoint le Réseau.

70. Parallèlement, un portail destiné à héberger et mettre en commun des supports éducatifs et des outils de sensibilisation a été mis sur pied. Après avoir examiné ces différents supports et outils, l'UNICRI a actualisé le portail en améliorant la version de plusieurs contenus. D'autres supports éducatifs novateurs, comme des vidéos descriptives et une visite virtuelle d'un laboratoire biologique mettant en avant ses caractéristiques en matière de sûreté et de sécurité, ont été élaborés et ajoutés au portail. Ce dernier s'est révélé un moyen très utile et économique de diffuser des connaissances et a été vivement apprécié par les partenaires du Réseau.

## **C. Amélioration des conditions de sécurité au moyen de la recherche, de la technologie et de l'innovation**

71. En 2018, l'UNICRI a continué d'aider les États Membres en analysant et en faisant mieux connaître les conséquences, à l'échelle mondiale, des évolutions technologiques, ainsi que les possibilités et les problèmes dont elles s'accompagnent. Grâce à la création d'une plateforme de coopération pour l'amélioration des conditions de sécurité au moyen de la recherche, de la technologie et de l'innovation, qui est basée à Genève et à laquelle participent des organismes des Nations Unies, des organisations internationales, des États Membres, le secteur privé, la société civile, la communauté scientifique et universitaire et d'autres parties prenantes, l'UNICRI a établi une série de rapports qui recensent des scénarios de risque en lien avec la biotechnologie et la technologie de la chaîne de blocs.

72. La première catégorie de scénarios décrit la manière dont les progrès exponentiels de la biotechnologie, la mondialisation de la recherche biologique et la convergence des domaines technologiques génèrent rapidement des solutions novatrices dans la médecine, l'agriculture et l'industrie, mais soulèvent également de nouveaux problèmes de sécurité, comme le piratage d'informations génomiques et la création d'agents infectieux à partir d'informations de séquençage numérique accessibles en ligne.

73. Les scénarios afférents à la technologie de la chaîne de blocs illustrent la façon dont les groupes criminels et les réseaux terroristes peuvent délibérément utiliser leurs connaissances sur cette technologie à des fins de blanchiment d'argent, de fraude, notamment de contrefaçon des moyens de paiement électroniques, et de financement du terrorisme.

74. Les rapports présentent aussi des scénarios de risque liés à la sécurité des chaînes d'approvisionnement dans divers domaines, tels que la pêche illicite (en collaboration avec INTERPOL), la fraude alimentaire (en coopération avec la Police



fédérale allemande et le Bureau fédéral allemand pour la protection des consommateurs et la sécurité alimentaire), les pesticides illicites (en coopération avec CropLife International), le trafic de métaux précieux et la fraude fiscale liée à la contrebande de carburant.

75. Tous les rapports sur les scénarios de risque reposent sur des études de cas et ont été validés par des experts lors de réunions organisées par l'UNICRI à cette fin. À l'aide de ces scénarios, l'UNICRI entend inviter les parties intéressées à examiner la façon dont les technologies et les solutions novatrices pourraient contribuer concrètement à réduire les risques liés à ces mêmes scénarios et à élaborer des rapports sur la question. Sur la base de cet examen et de ces rapports, l'UNICRI prévoit d'élaborer des recommandations stratégiques et, pour y donner suite, de proposer des mesures concrètes de renforcement des capacités, de sorte à définir et tester des contre-mesures fondées sur la technologie qui répondent aux besoins des États Membres.

## **VI. Réponse aux menaces et réduction des risques : gouvernance en matière de sécurité**

76. Face au nombre croissant de menaces multidimensionnelles, intersectorielles et transfrontières qui pèsent tant sur la stabilité des États Membres que sur leurs populations, l'UNICRI a contribué à la réduction des risques nationaux, en vue d'accroître la sûreté et la sécurité dans le monde. À cette fin, il a continué d'appuyer l'élaboration de stratégies visant à définir des moyens spécifiques et pratiques de prévenir une grande variété de risques, de les détecter et d'y faire face. En outre, il s'est attaché à élaborer et tester des idées novatrices et à diffuser dans le monde entier les enseignements tirés de l'expérience et les bonnes pratiques recensées au niveau local.

### **A. Initiative relative aux centres d'excellence pour la réduction des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires**

77. L'Initiative relative aux centres d'excellence pour la réduction des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires est financée par l'Union européenne et mise en œuvre conjointement par l'UNICRI et le Centre commun de recherche de la Commission européenne. Reposant sur une coopération cohérente et efficace aux niveaux national, régional et international, elle a été élaborée avec l'appui technique d'organismes nationaux, régionaux et internationaux.

78. Lancée il y a neuf ans, l'Initiative est bien établie et fonctionne efficacement dans huit régions du monde, à savoir sur la façade atlantique de l'Afrique, en Asie centrale, en Afrique de l'Est et en Afrique centrale, au Moyen-Orient, dans les pays du Conseil de coopération du Golfe, en Afrique du Nord et dans le Sahel, en Asie du Sud-Est, et en Europe du Sud-Est et en Europe orientale. Dans chacune de ces régions, l'UNICRI a mis en place un secrétariat chargé de promouvoir la coopération entre les pays et de faciliter la mise en œuvre des mesures liées à l'Initiative, en s'appuyant sur les activités des coordonnateurs régionaux et des points focaux nationaux de l'Institut. En soutenant ainsi l'Initiative, il a sensiblement contribué à accroître l'efficacité globale des mesures internationales de renforcement des capacités et à créer des structures nationales stables et durables pour réduire les risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires dans les pays partenaires.

79. L'UNICRI a organisé plusieurs tables rondes et missions à l'échelle régionale, afin de faciliter la mise en commun de connaissances et de politiques, de favoriser la coopération et de poursuivre le processus d'autonomisation des 61 pays partenaires de l'Initiative. Des réunions préparatoires d'évaluation des besoins aux fins de la réduction des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires ont été organisées en Éthiopie, au Ghana et au Rwanda, et des exercices d'évaluation des

risques ont été menés au Cameroun et au Togo. Le Bénin, le Burkina Faso, le Mali et la Mauritanie ont terminé de remplir leurs questionnaires d'évaluation des besoins. L'Algérie a mis sur pied une équipe nationale informelle d'experts qui a organisé des ateliers de sensibilisation dans l'ensemble du pays. À l'occasion d'un atelier, le Ghana et le Kenya ont partagé leur expérience concernant leurs plans d'action nationaux avec l'équipe d'experts du Malawi chargée de la réduction des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires. L'UNICRI a appuyé l'élaboration des plans d'action nationaux de l'Éthiopie, du Ghana, du Libéria, du Malawi et du Rwanda pour la réduction des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires, la finalisation des plans d'action nationaux de l'Afghanistan, du Cameroun, du Niger et de l'Ouzbékistan, ainsi que la stratégie nationale de la Macédoine du Nord pour la protection contre les risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires.

80. L'Institut a également appuyé l'élaboration d'un plan d'action régional de réduction des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires pour la région du Moyen-Orient. À cet égard, la collaboration avec le Conseil de coopération du Golfe a été renforcée, et un cours de formation de quatre jours sur les risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires, auquel ont participé plus de 40 responsables, a été organisé conjointement par le Centre de gestion des situations d'urgence du Conseil de coopération du Golfe, l'UNICRI et l'Union européenne. En Asie centrale, des réunions ont été organisées pour examiner la question de l'élaboration d'un plan d'action régional à l'appui de la résolution 1540 du Conseil de sécurité, et un nouveau projet régional a été lancé en vue de renforcer la gestion des déchets chimiques et biologiques. En outre, l'UNICRI a coorganisé, au niveau régional, un exercice de détection radiologique sur le terrain, baptisé « Lionshield 2018 ». Cet exercice, qui s'est déroulé à Tbilissi, a accueilli plus de 60 personnes, y compris des évaluateurs et des observateurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), d'INTERPOL, du Département de l'énergie des États-Unis et de l'Autorité norvégienne de radioprotection. En outre, l'Institut a collaboré avec ses partenaires au Maroc, en Jordanie et en Géorgie pour finaliser la signature de trois partenariats d'exécution.

81. L'UNICRI a aidé le Bureau des affaires de désarmement à organiser un atelier régional, ainsi que l'Union européenne à établir l'ordre du jour et le contenu d'une réunion d'experts sur les liens entre le terrorisme et la criminalité organisée. En Asie du Sud-Est, il a contribué à l'atelier sur la réduction des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires du Forum régional de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, organisé conjointement par les Philippines, le Canada et les États-Unis. Enfin, il a aidé à renforcer la coopération entre plusieurs pays et organismes partenaires, tels que l'Agence de réduction des risques en matière de défense des États-Unis, l'AIEA, le Bureau fédéral d'investigation des États-Unis, le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004), le Département de l'énergie des États-Unis, le Japon, Santé Canada et l'Unité d'appui à l'application de la Convention sur les armes biologiques.

## **B. Sécurité du tourisme en Amérique centrale, au Mexique et aux Caraïbes**

82. En 2018, l'UNICRI a coopéré avec le Comité interaméricain contre le terrorisme de l'Organisation des États américains (OEA) en vue d'aider plus de 15 États Membres d'Amérique centrale et des Caraïbes à élaborer des mesures de sécurité efficaces dans le domaine du tourisme.

83. À cet égard, l'objectif était de renforcer les compétences professionnelles et techniques des agents des services de sécurité publics et privés des États membres de l'OEA, en mettant l'accent sur la création de partenariats public-privé. Pour ce faire, des formations ont été dispensées à des représentants des secteurs public et privé. Elles étaient structurées de façon à encourager les responsables des services de répression et d'autres autorités publiques à coordonner leur action et à coopérer avec

les responsables d'entreprises de sécurité du secteur privé qui travaillent dans des installations de tourisme ou de loisirs.

84. En 2018, des plans intégrés pour la sécurité du tourisme ont été élaborés et mis en œuvre à San José et à Montego Bay (Jamaïque), et une réunion finale s'est tenue à Nassau afin d'approuver le plan de sécurité du tourisme pour les Bahamas.

85. Un cours de formation de cinq jours sur la sécurité du tourisme a été organisé à Mazatlán (Mexique). À cette occasion, sept experts internationaux ont formé quelque 70 représentants d'organismes fédéraux et nationaux à des questions liées à la communication, à la gestion des risques et des crises, à la police de proximité, aux partenariats public-privé, à la sécurité des grandes manifestations et à la planification intégrée de la sécurité. Trois sessions de formation similaires, ayant réuni près de 60 participants et six experts internationaux, ont été organisées à Puebla (Mexique), à Saint-Domingue, à Castries et à Montego Bay (Jamaïque).

## **VII. Prévention du crime par la protection et l'autonomisation des groupes vulnérables**

86. L'UNICRI s'emploie à contextualiser les difficultés et les lacunes pour les faire mieux comprendre aux niveaux institutionnel et local, de manière à assurer l'identification rapide et l'autonomisation des personnes susceptibles de commettre des infractions ou d'en être victimes. En 2018, une attention particulière a été accordée aux populations les plus exposées à la violence, à la maltraitance et à l'exploitation, comme les mineurs, les femmes et les personnes issues de communautés marginalisées, en particulier dans les pays en développement, en transition ou sortant d'un conflit.

87. À cette fin, le recours aux mesures alternatives et aux mesures de déjudiciarisation pour les mineurs en conflit avec la loi a été encouragé. Conformément aux normes internationales et aux travaux de recherche existants, l'UNICRI est convaincu que les mesures alternatives sont essentielles pour empêcher les mineurs d'être au contact d'organisations terroristes et criminelles qui opèrent dans les établissements pénitentiaires et d'être recrutés par elles.

88. En décembre 2018, l'UNICRI a lancé un nouveau projet de recherche sur le rôle que peut jouer la famille pour prévenir et combattre la consommation de drogues chez les jeunes. Ces recherches devraient être menées dans trois pays du bassin méditerranéen (région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord) et devraient aider à déterminer ce que les parties intéressées considèrent comme étant des mesures essentielles pour appuyer et consolider le rôle de la famille dans la prévention de la consommation de drogues et dans le processus de guérison. Grâce à l'élaboration et à l'utilisation d'outils et de méthodes de recherche qualitatifs, cette initiative vise à déterminer les difficultés auxquelles les prestataires de services et les institutions sont confrontés lorsqu'ils associent les familles aux processus de sensibilisation et d'aide à la réduction de la consommation de drogues. Ces recherches devraient également conduire à la création d'une base de connaissances destinée à améliorer les services proposés aux familles et à affiner les politiques visant à répondre aux besoins de ces dernières, en particulier lorsqu'elles sont particulièrement vulnérables.

89. Afin d'analyser et de traiter les difficultés que pose, au niveau national, la protection des mineurs non accompagnés et des enfants séparés de leur famille du point de vue de la prévention du crime et de la justice, l'UNICRI, en collaboration avec des représentants du Gouvernement italien et des experts de renom, a mené une enquête initiale destinée à évaluer la vulnérabilité des mineurs non accompagnés qui échappent aux contrôles aux frontières ou qui s'enfuient de structures d'accueil ; les lacunes et les besoins concernant les mécanismes de coordination aux niveaux local, national et international, notamment avec les pays d'origine ; et les approches et mesures à adopter pour élargir la protection des mineurs non accompagnés dans le

cadre d'une gestion et d'une gouvernance cohérentes des migrations régulières conformément aux normes internationales.

90. Par son appui à plus de 70 organisations locales réparties dans les neuf pays du Sahel et du Maghreb, l'UNICRI a aidé différents groupes vulnérables à jouir de l'égalité des chances et à acquérir, ou retrouver, la dignité, ainsi que l'estime, le respect et la reconnaissance de soi. Il a encouragé l'égalité de participation à la prise de décisions dans la sphère politique et à l'échelle locale, en proposant des activités de formation et de sensibilisation aux valeurs démocratiques et à la citoyenneté active. Il s'est également employé à promouvoir l'égalité d'accès à l'éducation et aux activités génératrices de revenus, ainsi que la cohésion sociale au moyen d'activités de consolidation de la paix dans les communautés particulièrement instables.

91. Cet appui a bénéficié aux membres de la minorité ethnique Soninké et aux descendants d'esclaves, les Haratine, en Mauritanie. Au Mali, les membres de tribus précédemment touchées par des conflits, dont nombre d'entre eux sont réfugiés au Niger, ont tiré parti des initiatives visant à faciliter leur retour dans des conditions pacifiques ou à améliorer leur intégration dans leurs communautés d'accueil. Des membres de tribus nomades d'éleveurs de bétail au Mali et au Burkina Faso ont été invités à siéger au sein de comités de médiation dans des litiges fonciers et ont participé à divers programmes éducatifs et de formation professionnelle. Enfin, les jeunes particulièrement marginalisés qui vivent dans des conditions d'extrême pauvreté à la périphérie de Nouakchott ou de Kasserine (Tunisie), ainsi que dans les régions montagneuses tunisiennes limitrophes de l'Algérie, ont pris part à des initiatives destinées à empêcher qu'ils ne soient recrutés par des groupes extrémistes violents.

## **VIII. Appui au Cadre de programmation stratégique pour la période 2019-2022**

92. L'UNICRI mène à bien ses nombreuses activités principalement grâce aux contributions volontaires des États Membres, ainsi qu'à la contribution annuelle du Gouvernement italien en sa qualité de pays hôte. Il ne bénéficie d'aucun financement au titre du budget ordinaire de l'ONU. La grande majorité des contributions volontaires qu'il reçoit se présente sous la forme de fonds à court terme, préaffectés et destinés à des projets particuliers. Bien que l'Institut s'efforce activement de collecter des fonds et s'emploie en permanence à élargir sa base de donateurs, la réception des financements demeure irrégulière et imprévisible, ce qui a une incidence sur la stabilité et la viabilité de ses opérations. Dans de telles circonstances, il lui sera probablement difficile de mettre pleinement et efficacement en œuvre son ambitieux Cadre de programmation stratégique pour la période 2019-2022 sans le soutien décisif et sans les contributions volontaires des États Membres.